



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)

Séance du 30 juin 2026

Le trente juin de l'année deux-mille-vingt-six, le Comité syndical du SYDESL s'est réuni au SYDESL à quatorze heure, après convocation légale sous la présidence de M. Pierre VIRELY, Président, datée du 23 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de mandats : 1373

Nombre de membres présents : 43

Nombre de pouvoirs : 5

Etaient présents : voir annexe

Etaient excusés avec pouvoir : voir annexe

Assistaient : MMES SEVESTRE – LAURENT - CHEVALIER – JORGE - MAZILLE – MM. JACCON – DEGROLARD – ADE – BERGMANN – GARCON – JOURNET.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président ouvre la séance et procède conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Comité ; Monsieur Hervé REYNAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte rendu de cette séance sera affiché au plus tard le 22 novembre 2026.

CS26-031

Composition de la Commission d'Attribution des Aides du Contrat Chaleur Ren

EXPOSE PREALABLE :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (« CGCT ») notamment ses articles L5711-1, L2121-21 et L2224-31,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2023, dans laquelle le SYDESL a conclu avec l'ADEME Bourgogne Franche-Comté un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) pour une période de 4 ans ;

Vu que ce programme prévoit l'accompagnement par le SYDESL des porteurs de projets de production de chaleur renouvelable (bois énergie, solaire thermique, géothermie), qu'ils soient des porteurs privés comme publics (à l'exception des particuliers) ;

Considérant que la gouvernance pour la conduite du CCRT est la suivante :

- Un comité de pilotage comprenant l'ADEME, la Région, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire selon les directions concernées, le PNR Morvan et le SYDESL. Il se réunit à minima une fois par an et est chargé d'assurer une bonne coordination, d'établir un bilan annuel, d'ajuster et évaluer le dispositif. Il s'assure du respect de la publicité dans les contrats d'attribution des aides (logos de tous les partenaires) et sur chaque site d'opération subventionnée. Il conduit la communication à mettre en œuvre pour les actions aidées dans le cadre du présent programme.
- Un comité technique composé d'un représentant des services du SYDESL, du Département, du PNR Morvan, et de toutes personnes qui, par sa qualité et l'objet traité, pourra être associée ponctuellement à ses travaux. Il se réunit suivant une fréquence initiale du quadrimestre et en fonction des besoins d'échanges et de remontée d'informations rendues nécessaire pour la bonne gestion du contrat.
- Une commission d'attribution des aides composée : du représentant du syndicat, du Directeur régional de l'ADEME, ou de leurs représentant dûment habilités. Cette commission détermine l'éligibilité matérielle et financière des projets faisant l'objet d'une demande d'aide de la part des maîtres d'ouvrage.
 - Elle veille au respect des critères et systèmes d'aides applicables définis par le Conseil d'administration de l'ADEME.
 - Elle détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire, conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques européennes et nationales.
 - Elle établit des bilans financiers et qualitatifs annuels et le bilan final du programme sur la base des informations communiquées par les partenaires. Ces bilans sont validés par le comité de pilotage et servent à la clôture financière du présent accord-cadre.

Considérant l'exposé du Président ;

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de deux représentants du SYDESL pour le CCRT, un membre titulaire et un membre suppléant qui siégeront ainsi à la commission d'attribution des aides et au COPIL, comme mentionné ci-après :

Représentant du Président	Suppléant
Sébastien FIERIMONTE	Jean-Louis MARTIN

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 071-257102582-20260630-CS26_031-DE



MANDATE le Président à signer tout document afférent.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus,

Le Président,

Pierre VIRELY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'R' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

Installation et Composition Attribution des Aides Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)

Unanimité

Horaire	30/06/2026 15:18:14	Votants	867 voix
Scrutin	Secret	A voté	867 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	867 voix
	Majorité relative des voix exprimées		
Pour		100,0 %	867 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

A voté 867 voix

(Autun) Chauvet Vincent (15) ; (Autun) Durand Alain (14) - Procuration à Chauvet, Vincent ; (Autunois (CT01)) Huart Agnès (16) ; (Autunois (CT01)) Virely Pierre (17) ; (Basse Seille (CT02)) Pindado Nicolas (27) ; (Bourbon-Lancy) Bajaud Jean-Louis (10) ; (Branges) François Didier (5) ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Gaudilliere Pierre (35) ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Hosdez Pierre (36) - Procuration à Protet, Christian ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Protet Christian (36) ; (Brionnais (CT04)) Lacheze Michel (19) ; (Brionnais (CT04)) Verchere Lucien (20) ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Bernard Françoise (21) ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Canet Jean-Luc (22) - Procuration à Vieux, Jean-Claude ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Vieux Jean-Claude (22) ; (Chagny) Fremyet Stéphane (11) ; (Chalon-sur-Saône) Legourd Bruno (31) ; (Chalon-sur-Saône) Vitton Elisabeth (31) - Procuration à Leonard, Landry ; (Charnay-lès-Mâcon) Duval Philippe (18) ; (Charolais (CT06)) Bordat Georges (21) ; (Charolais (CT06)) Degrange Anne (21) - Procuration à Bordat, Georges ; (Châtenoy-le-Royal) Mennella Claude (13) ; (Chauffailles) Charnay Christian (8) ; (Clunisois (CT07)) Gelin Daniel (16) ; (Clunisois (CT07)) Hilarion Philippe (16) ; (Clunisois (CT07)) Poncet Guy (16) ; (Cluny) Demongeot Jean François (11) ; (Crêches-sur-Saône) Jaillet Sébastien (7) ; (CUCM (ruraux)) Mikolajski Guy (10) ; (Digoïn) Genet Fabien (16) ; (Épinac) Baudet Michel (5) ; (La Clayette) Collanges André (4) ; (Loire et Arroux (CT08)) Forêt Jean-Luc (21) ; (Loire et Arroux (CT08)) Poizeau Bernard (21) ; (Louhans) Chassery Robert (14) ; (Lux) Jacques Jean-Paul (4) ; (Mâcon) Dupuis Yves (24) ; (Mâcon) Reynaud Hervé (24) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Deynoux Dominique (29) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Larochette Fabrice (29) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Pin Didier (29) ; (Nord Chalonnais (CT10)) Charleux Michel (19) ; (Nord Chalonnais (CT10)) Leonard Landry (18) ; (Saint-Marcel) Ronfard Michel (13) ; (Saint-Rémy) Milon Richard (14) ; (Sud Chalonnais (CT11)) Avenas Pierre (13) ; (Sud Chalonnais (CT11)) Belorgey Alexandre (13) ; (Tournus) Varin René (12)